



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2026 à 19 heures, à la salle du conseil située au 2 rue Pinard.

Sont présents :

Monsieur Christian Tisluck, maire  
Monsieur Luc Duval, conseiller #1  
Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2  
Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3  
Monsieur Christian Drouin, conseiller #4  
Madame Audrey Leroux, conseillère #6

Absence motivée :

Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5

Sont également présents :

Madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

J'aimerais adresser mes remerciements aux organisateurs pour leur engagement remarquable, aux élus présents pour leur implication, ainsi qu'aux citoyens dont la participation enthousiaste a fait de ce carnaval une véritable réussite collective.

### **2026-03-059 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6  
Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item "Affaires nouvelles".

### **2026-03-060 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026**

---

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026.

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 tel que présenté.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

1. Un citoyen avait des questionnements au sujet du budget 2026.

Monsieur le maire, Christian Tisluck, répond aux questions posées.

## **DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

---

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, dépose le rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2025.

## **LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ AVEC UN MÊME COCONTRACTANT ET DÉPASSANT 25 000 \$ (1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025)**

---

Conformément à l'article 477.6 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice financier complet 2025 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

### **2026-03-061 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

---

d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de 375 757,61 \$.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Line Bilodeau, DMA  
Trésorière

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2  
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2026-03-062 MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE POUR L'EXERCICE 2026**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a prévu dans ses prévisions budgétaires de subventionner la Maison des jeunes de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Kingsey Falls reçoit désormais une subvention du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer les périodes de versement de la subvention;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1  
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à verser une subvention de 40 700,00 \$ à la Maison des jeunes de Kingsey Falls pour l'exercice 2026.

QUE la subvention sera versée selon le calendrier suivant :

- Le tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée après le premier versement des taxes municipales annuelles;
- Le deuxième tiers du montants sera versé une semaine après la date fixée pour le deuxième versement des taxes municipales annuelles;
- Le troisième et dernier tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le troisième versement des taxes municipales annuelles.

QUE la trésorière est autorisée à prélever le montant nécaissaire à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

QU'une réévaluation du montant de la subvention sera fait à chaque année subséquente.

#### **2026-03-063 COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ KINGSEY FALLS - AIDE FINANCIÈRE**

---

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 2026-01-022 de la séance ordinaire du 7 janvier 2026, la Ville est autorisée à verser un don de 50 000 \$ à la Coopérative de solidarité Kingsey Falls pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité Kingsey Falls respecte les conditions de fournir leurs états financiers ainsi de maintenir, par ces status, l'interdiction d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées, tel que le stipule la résolution 2026-01-22;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas prévu cette aide financière dans ses prévisions budgétaires 2026;

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6  
Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la trésorière est autorisée à prélever le montant nécessaire à l'exécution de la présente résolution à même le surplus.

QU'une réévaluation du don sera fait à chaque année subséquente.

#### **SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES DE KINGSEY FALLS - SIEKF**

---

Ce point a été annulé.

**2026-03-064 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION - DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 2025-02-046, le conseil a embauché monsieur Frédéric Veilleux à titre de directeur du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE sa période de probation d'un an, telle qu'indiquée au dossier 30019, s'est terminée le 24 février 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la confirmation de l'emploi de monsieur Veilleux, sur recommandation de la directrice générale;

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal confirme la nomination de monsieur Frédéric Veilleux au poste de directeur du service des travaux publics de la Ville de Kingsey Falls.

**2026-03-065 GUIDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE 2026-2027-2028**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté une politique intégrée des conditions de travail de ses employés le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette politique est échue depuis le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la politique des employés a été révisée et scindée en deux documents distincts, soit un guide applicable aux employés de l'administration, du service des travaux publics et du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et un guide spécifique aux employés du Service de sécurité incendie, afin de tenir compte des réalités et des conditions propres à chacun de ces secteurs;

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

Appuyé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal adopte le guide des conditions de travail des employés de l'administration, du service des travaux publics et du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire 2026-2027-2028.

**2026-03-066 GUIDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté une politique intégrée des conditions de travail de ses employés le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette politique est échue depuis le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la politique des employés a été révisée et scindée en deux documents distincts, soit un guide applicable aux employés de l'administration, du service des travaux publics et du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et un guide spécifique aux employés du Service de sécurité incendie, afin de tenir compte des

réalités et des conditions propres à chacun de ces secteurs;

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal adopte le guide des conditions de travail des employés du service de sécurité incendie 2026-2027-2028.

**2026-03-067 POLITIQUE RÉGISSANT L'OCTROI DE SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES - MODIFICATION**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut effectuer des modifications à la politique régissant l'octroi de subventions pour l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques de la Ville de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE dans la présente politique adoptée le 4 septembre 2018, la Ville accorde une subvention pour les organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu d'accorder une subvention à ce sujet pour les organismes sans but lucratif;

Proposé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4

Appuyé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la politique régissant l'octroi de subventions pour l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques de la Ville de Kingsey Falls soit modifiée en retirant la subvention accordée aux organismes sans but lucratif.

**2026-03-068 DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ - IMPRESSIONS ET PUBLIPOSTAGE**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit fréquemment des demandes visant la réalisation d'impressions en masse, ainsi que des demandes de publipostage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite maintenir une position de neutralité à l'égard de telles demandes et éviter toute apparence de traitement préférentiel;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation desdites impressions et du publipostage engendre des coûts significatifs pour la Ville et mobilise un temps considérable des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède un règlement sur la tarification pour le financement de certains biens, services et activités incluant les tarifs d'impression de document;

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à ne plus donner suite à ce type de demandes et elle se doit d'appliquer la réglementation de la tarification financement de certains biens, services et activités en vigueur.

**2026-03-069 POMPIERS - TAUX DE GARDE**

---

CONSIDÉRANT QUE l'officier de garde du service de sécurité incendie demeure disponible 24 heures sur 24, pendant 7 jours consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE son rôle couvre un large éventail de responsabilités, tel que, la gestion des interventions incendie et de premiers répondants, coordination de l'entraide intermunicipale, validation du nombre minimal de pompiers requis selon les normes ministérielles, déploiement des véhicules, émission des permis de feu, traitement des plaintes liées aux feux à ciel ouvert, ainsi que la production des rapports d'intervention, feuilles de temps et suivis d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération en vigueur des officiers de garde ne reflète plus adéquatement l'ampleur de ses responsabilités ni la réalité actuelle des services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir un nouveau taux journalier pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2026;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1

Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation de la rémunération des officiers de garde du service de sécurité incendie;

QUE le taux journalier des officiers de garde du service de sécurité incendie sera désormais de 75,00 \$.

**TECHNICIENS EN PRÉVENTION INCENDIE - TAUX**

---

Ce point est reporté.

**2026-03-070 ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA ET DÉSIGNATION DE PERSONNES ET FONCTIONNAIRES RESPONSABLES**

---

CONSIDÉRANT l'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Ville de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

Proposé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4

Appuyé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls désigne les personnes suivantes, à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* et de fonctionnaires responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique :

- Amélia Lacroix
- Philippe Habel

- Maryem Mansour
- Véronique Auger
- Samuel Jodoin
- Valérie Gagné

QUE la Ville de Kingsey Falls s’engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l’erreur ou l’omission, pour la fourniture de ce service par les personnes ci-haut désignées.

**2026-03-071 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU MINISTÈRE**

---

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Ville, durant l’année 2026, peuvent être réalisés dans l’emprise d’une route sous la responsabilité du ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec et que les autorisations préalables ainsi qu’une garantie d’exécution sont nécessaires;

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2  
 Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3  
 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls se porte garante de tous les travaux qu’elle effectuera ou qu’un sous-traitant effectuera pour elle durant l’année 2026.

QUE la Ville de Kingsey Falls s’engage, comme il est prévu à la *Loi sur la voirie*, à demander préalablement l’autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.

QUE le conseil municipal nomme monsieur Éric Hamel, contremaître du service des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, directeur du service des travaux publics et madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, personnes désignées à titre de représentants autorisés à signer ensemble ou séparément les documents soumis par le ministère pour lesdits travaux.

**2026-03-072 CONTRAT - RECHARGEMENT GRAVIER**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut faire du rechargement sur la route Dubois et le chemin des puits;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande de prix sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'ouverture des offres de service, dont les entreprises soumissionnaires sont (prix taxes non incluses) :

SABLIÈRE WARWICK	51 690,00 \$
EXCAVATION MARCEL PARADIS E.M.P	52 639,00 \$
EXCAVATION HÉMOND LTÉE	64 000,00 \$

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget pour ces travaux;

Proposé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4  
 Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1  
 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer à Sablière Warwick le contrat pour le rechargement de la route Dubois et du chemin des puits, le tout tel que prévu à l'offre de service datée du 25 février 2026.

QUE la trésorière est autorisée à dépenser les montants suivants plus les taxes applicables à même le fonds général pour les fins de la présente résolution :

- Route Dubois : 24,60 \$ la tonne;
- Chemin des puits : 32,90 \$ la tonne.

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

### **2026-03-073    CONTRAT - NETTOYAGE DE RUES, TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire balayer et laver les rues, les trottoirs et les stationnements municipaux au printemps;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande de prix sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'ouverture des offres de service, dont les entreprises soumissionnaires sont (prix taxes non incluses) :

Les entreprises Trema	9 250 \$
Myrroy Division Estrie	10 904,80 \$

CONSIDÉRANT QU'un montant est prévu à cette fin au budget 2026;

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

Appuyé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à retenir les services de Les entreprises Trema pour le balayage et lavage des rues du secteur urbain, des trottoirs et des stationnements des édifices municipaux de la municipalité pour l'année 2026, le tout tel que prévu à l'offre de service datée du 23 février 2026.

QUE la trésorière est autorisée à dépenser les montants suivants plus les taxes applicables à même le fonds général pour les fins de la présente résolution :

Secteur urbain :

- une somme forfaitaire de 9 250,00 \$ incluant les 30 tonnes de résidus transportés à l'enfouissement;

Secteur rural :

- balai mécanique, un tarif horaire de 165,00 \$;
- camion semi-remorque : un tarif horaire de 146,00 \$;
- camion citerne : un tarif horaire de 146,00 \$.

Tonne additionnelles de résidus :

- 40,00 \$ la tonne incluant le transport.

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

**2026-03-074 CONTRAT - ABAT POUSSIÈRE (CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE)**

---

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, la Ville étend de l'abat-poussière (chlorure de calcium liquide) sur les routes non pavées de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande de prix sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'ouverture des offres de service, dont les entreprises soumissionnaires sont (prix taxes non incluses) :

	PRIX / 84 000 LITRES	PRIX UNITAIRE
Mon paysagement.com	36 120,00 \$	0,4300 \$ / litre
Enviro solution Canada inc.	36 531,60 \$	0,4349 \$ / litre
Groupe FJH construction inc.	37 800,00 \$	0,4500 \$ / litre
Entreprise Bourget	39 387,60 \$	0,4689 \$ / litre
Somavrac C.C.	39 480,00 \$	0,4700 \$ / litre
Multi Routes inc.	43 680,00 \$	0,5200 \$ / litre

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget pour ce contrat;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1

Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Mon Paysagement.com pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % sur certaines routes de la Ville pour l'année 2026, le tout tel que décrit à l'offre de service datée du 17 février 2026.

QUE la Ville est autorisée à dépenser un montant de 0,4300 \$ le litre, plus les taxes applicables, pour les fins de la présente résolution.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

**2026-03-075 CONTRAT - PAVAGE MANUEL**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit faire des travaux de pavage manuel pour des corrections et des nids-de-poule;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande de prix sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'ouverture des offres de service, dont les entreprises soumissionnaires sont (prix taxes non incluses) :

	MONTANT / TONNE	150 TONNES
SMITH ASPHALTE	260,00 \$	39 000,00 \$
GROUPE FJH	285,00 \$	42 750,00 \$
PAVAGE VEILLEUX	298,00 \$	44 700,00 \$

VALLIÈRES ASPHALTE	495,00 \$	74 250,00 \$
ENTREPRISE P LAGACÉ	650,00 \$	97 500,00 \$
PAVCO	691,73 \$	103 759,00 \$

CONSIDÉRANT QU'un montant est prévu au budget pour ces travaux;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1  
Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer à Smith Asphalte, le contrat pour les travaux de pavage manuel, le tout tel que prévu à l'offre de service datée du 25 février 2026.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

**2026-03-076 DISPOSITION D'UN BIEN VIA CENTRE D'ACQUISITION GOUVERNEMENTAL DU QUÉBEC- FORD RANGER 2004**

---

CONSIDÉRANT QUE le véhicule Ford Ranger 2004 au numéro de série 1FTYR44E64PA36519 est désormais trop désuet et que son état ne permet pas d'envisager des réparations viables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de disposer de ce véhicule;

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6  
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à disposer du camion Ford Ranger 2004 au numéro de série 1FTYR44E64PA36519 via le Centre d'acquisition gouvernemental du Québec.

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

**2026-03-077 AUTORISATION - DÉMARCHE ACHAT CAMION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

CONSIDÉRANT la disposition du Ford Ranger 2004 du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le véhicule désuet par un véhicule usuel;

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3  
Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée a effectuer les démarches pour l'achat imminent d'un nouveau véhicule pour le service des travaux publics.

QUE le montant dudit éventuel achat ne doit pas excéder celui prévu au budget.

QUE le directeur du service des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

**2026-03-078    CONTRAT 2026-2027-2028- ÉLAGAGE ARBRE - VERT TIGE**

---

CONSIDÉRANT QUE plusieurs arbres appartenant à la municipalité demandent un élagage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder audit élagage;

CONSIDÉRANT QUE la firme Vert Tige Aménagement a déposé une proposition intéressante à la Ville, selon un tableau de priorités;

CONSIDÉRANT QU'un montant a été prévu au budget pour ces travaux;

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à mandater la firme Vert Tige Aménagement pour effectuer l'élagage d'arbres selon les priorités du tableau;

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants suivants plus les taxes applicable aux fins de la présente résolution à même le fonds général ;

- 12 910 \$ pour l'année 2026;
- 13 235 \$ pour l'année 2027;
- 12 115 \$ pour l'année 2028.

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

**2026-03-079    MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE SUIVI POUR LE PLAN D'ACTION MADA 2025-2028**

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2025-09-179, adoptée lors de la séance du conseil du 8 septembre 2025, la municipalité a adopté sa nouvelle politique Municipalité amie des aînés (MADA) 2025-2028 et son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls est en démarche pour renouveler son accréditation en tant que Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend offrir à sa population aînée une qualité de vie et un milieu de vie améliorée et s'engage à prendre tous les moyens possibles pour favoriser le bien-être des personnes aînées;

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil crée un comité de suivi du plan d'action MADA 2025-2028 composé des personnes suivantes :

- Mélissa Camirand, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Kingsey Falls;
- Audrey Leroux, conseillère du conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls;
- Étienne Croteau, agent de développement des communautés de la MRC d'Arthabaska
- Marc Payeur, citoyen de la Ville de Kingsey Falls.

QUE ce conseil désigne Audrey Leroux, conseillère, pour représenter la municipalité au sein du comité de suivi;

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, désignera à cette fin soit autorisée au nom de la Ville de Kingsey Falls, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

QU'un rapport financier soit déposé à la MRC d'Arthabaska faisant état des dépenses encourues au cours de la démarche, incluant le lancement de cette politique, dans les délais prévus et en fonction du budget initial attribué pour la municipalité;

**2026-03-080 DEMANDE D'APPUI AU COMMUNAUTAIRE - LE COMMUNAUTAIRE À BOUTTE**

---

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenant-es;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun;

CONSIDÉRANT QUE malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante;

CONSIDÉRANT QUE la grève sociale est un moyen de pression légitime, déjà reconnu dans d'autres secteurs (éducation, santé, milieu syndical), et qu'il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation régionale actuelle, incluant les organismes communautaires de la MRC d'Arthabaska vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable soit de 98 M\$ pour la Mauricie–Centre-du-Québec.

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective;

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6  
 Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2  
 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Kingsey Falls exprime publiquement son appui au mouvement de grève communautaire prévu du 23 mars au 2 avril 2026 et reconnaisse la légitimité de ce moyen de pression.

QUE la municipalité manifeste sa solidarité avec les organismes communautaires de son territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes.

QUE la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu'aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l'appui de Kingsey Falls au mouvement communautaire.

**2026-03-081 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-04 TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

---

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1  
Appuyé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

le règlement intitulé "Règlement n° 2026-04 Traitement des élus municipaux" est adopté.

**2026-03-082 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET - RÈGLEMENT # 2026-08 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 738 550,14 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 738 550,14 \$ AUX FINS DE LA RÉFECTION DE LA RUE GIBSON**

---

Le conseiller Christian Drouin, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement # 2026-08 décrétant une dépense de 1 738 550,14 \$ et un emprunt de 1 738 550,14 \$ aux fins de la réfection de la rue Gibson
- dépose le projet de règlement # 2026- 08 décrétant une dépense de 1 738 550,14 \$ et un emprunt de 1 738 550,14 \$ aux fins de la réfection de la rue Gibson qui sera adopté a une séance subséquente.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucune question n'est posée.

**2026-03-083 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

L'ordre du jour étant épuisé,

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

que cette séance soit levée à 20h14.

---

**Christian Tisluck, maire**

---

**Annie Lemieux, directrice générale et greffière**